

Marie, n'ait choisi sa vénérable mère pour patronne.

Il était donc bien juste qu'après avoir consacré un mois en l'honneur de Marie, on consacrat un autre mois en l'honneur de sainte Anne.

La sainte Église a fixé la fête de cette glorieuse mère au vingt-sixième jour du mois de juillet. Afin de nous préparer à la célébrer avec plus de piété, nous lui consacrons tous les jours de ce mois qui précèdent sa fête, en sorte que le mois entier sera employé à honorer cette sainte Dame qui tient une place si distinguée dans la maison de Dieu.

Puissent les considérations, les prières, les pratiques de piété, les louanges contenues dans cet opuscule que nous offrons aux âmes pieuses, nous mériter sa protection puissante sur la terre et un trône de gloire dans la bienheureuse immortalité !

M

I.

pour
d'im
salu
cept
Chri
infin
sont
eux-
du P
de g